



Divorce: inscription dans le registre suisse de l'état civil

30.03.2022

Documents à soumettre

- Le certificat de divorce / jugement de divorce original et copie. Le document doit être muni d'une Apostille émise par le Ministère de la Justice conformément à la Convention de La Haye de 1961. Le document doit être traduit en une langue suisse, muni de l'Apostille émise par le Ministère des affaires étrangères, conformément à la Convention de La Haye de 1961. Original et copie.
- document réglant l'autorité parentale des éventuels enfants communs, si celle-ci n'est pas indiquée dans le certificat de divorce / jugement de divorce
- changements d'adresse

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits.

Emoluments

L'inscription du divorce/dissolution du partenariat enregistré dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

Envoyez la documentation à l'adresse ci-dessous. Les documents seront adressés aux autorités suisses et ne pourront pas être retournés.

Centre consulaire régional Europe Sud-Est
Ambassade de Suisse
Str. Grigore Alexandrescu 16-20
010626 Bucarest

Vous pouvez également remettre la documentation personnellement aux guichets (horaires d'ouverture 09:00-12:00 lundi-vendredi).

Règles régissant le nom selon le droit suisse

Le conjoint qui a changé son nom conserve le nom acquis suite au mariage. Il a toutefois la possibilité dans les 12 mois qui suivent l'entrée en force du divorce de reprendre son nom de naissance ou le nom porté avant le mariage (Art. 119, Par. 1 CC).

Règles régissant le nom selon le droit roumain

Les époux conservent le nom porté durant le mariage. Le conjoint dont le nom de naissance n'est pas devenu le nom de mariage, a la possibilité de reprendre son nom de naissance ou le nom qu'il a porté jusqu'à la définition du nom de famille.

Ambassade de Suisse en Roumanie
Centre régional consulaire l'Europe du sud-est
Strada Grigore Alexandrescu 16-20
010626 Bucharest
Téléphone: +40 21 206 16 00
southeasterneurope@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/bucarest